

L'an deux mil dix, le 5 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	23
Date de la convocation :	25 février 2010
Date d'affichage du compte-rendu :	12 mars 2010

**PRESENTS** : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :  
Mr GRAS Christian qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose  
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mme PERRON Agnès  
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mr GUINOT Pascal  
Mme PROST Bérangère qui donne procuration à Mr ALBERTINI André  
Mme ROUARD Delphine qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

## **ORDRE DU JOUR**

**I – COMPTE ADMINISTRATIF 2009** : Approbation.

**II – COMPTE DE GESTION 2009** : Approbation.

**III – BUDGET PRIMITIF 2010** :

- 3.1. - Fiscalité Directe Locale.
- 3.2. – Subventions.
- 3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2009.
- 3.4. - Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.
- 3.5. - Emprunts

**IV – COMPTABILITE** :

- 4.1. - Budget CCAS : Subvention d'équipement.
- 4.2. – Remboursement du SIVU pour la Gestion d'Equipements Sportifs au Budget Communal – Frais postaux, télécommunications et mise à disposition du personnel communal.

**V - ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010** : Permanence des Élus

**VI – GRAND DOLE** : Adhésion à la plateforme recherche de subventions et constitution des dossiers de demande de subvention.

**VII – SIDEC** : Adhésion au Service Mutualisé « Accompagnement pour le Système d'Information » (ASI) 2010.

### **QUESTIONS DIVERSES**

QD N° 1 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Tempête Xynthia – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français Fédération du Jura.

QD N° 2 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Résiliation de la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Réunion publique
- Magazine communal
- Programmation musicale

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, le Maire demande aux Conseillers d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de la tempête Xynthia qui a touché les côtes françaises les 27 et 28 février 2010.

## **I – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : Approbation.**

### **Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement Année 2009**

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

CA 2009 En euros	Budget Principal		Budget Caisse des Ecoles		Budget Eaux et Assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	2 495 658,15	2 990 637,08	46 479,37	56 948,00	139 953,09	214 325,87
Excédent	+ 494 978,93		+ 10 468,63		+ 74 372,78	
Déficit	0		0		0	
<b>Investissement</b>	1 297 486,60	1 134 571,50	19 748,67	31 837,06	79 240,02	173 975,58
Excédent	0		+ 12 088,39		+ 94 735,56	
Déficit	- 162 915,10		0		0	

## **II – COMPTE DE GESTION 2009 : Approbation.**

### **Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement Année 2009**

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** à l'unanimité le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2009.

## **III – BUDGET PRIMITIF 2010 :**

### **3.1. Fiscalité Directe Locale.**

Monsieur GUINOT rappelle les taux appliqués ces dernières années :

NATURE DES TAXES	TAUX 2003	TAUX 2004	TAUX 2005	TAUX 2006	TAUX 2007	TAUX 2008	TAUX 2009
Taxe d'Habitation	9,20 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %	9,50 %
Taxe sur le Foncier Bâti	16,55 %	16,55 %	16,55 %	16,55 %	16,55 %	16,55 %	16,55 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %
Taxe Professionnelle	26,35 %	26,35 %	26,35 %	26,35 %	26,35 %	/	/

Le Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** que les taux n'ont pas été réévalués depuis 6 ans,
- **CONSIDERANT** la baisse de la dotation globale de fonctionnement (- 1,3 % entre 2009 et 2010),
- **CONSIDERANT** le besoin en financement des dépenses d'investissement pour 2010 et les années à venir,
- **DÉCIDE** (une abstention) de fixer les taux des Contributions Directes Locales 2010 comme suit :

Taxe d'Habitation.....	9,85 %
Taxe sur le Foncier Bâti.....	16,70 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti.....	95,17 %

### **3.2. – Subventions.**

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** pour 2010 les subventions aux Associations et autres Organismes à 182 132 €.
- **DIT QUE** les crédits de fonctionnement suivants ont été alloués comme suit :

* CCAS	71 000,00 € (dont 4 000 € de subvention d'équipement)
* Caisse des Ecoles	56 132,00 €
* Associations	55 000,00 €

### **3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2009.**

Le Conseil Municipal,

- Constatant que les résultats de clôture de l'exercice 2009 font apparaître un excédent de Fonctionnement de 494 978,93 €,

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009</b>	
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT (BP 2009)	373 469,00 €
RÉSULTAT au 31/12/2009 - EXCÉDENT	494 978,93 €
EXCÉDENT AU 31/12/2009	
- Exécution du virement à la section Investissement	0 €
- Affectation complémentaire en réserve au 1068 (INV):	162 915,10 €
- Affectation de l'excédent reporté en Fonctionnement	
002 R :	332 063,83 €
DÉFICIT à reporter	0 €

Après avoir pris connaissance du bilan de la **Caisse des Écoles** concernant l'exercice 2009,

- Constatant que ce bilan fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 468,63 €,

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009</b>	
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT (BP 2009)	4 002,00 €
RÉSULTAT au 31/12/2009 - EXCÉDENT	10 468,63 €
EXCÉDENT AU 31/12/2009	
- Exécution du virement à la section Investissement	0 €
- Affectation complémentaire en réserve au 1068 (INV) :	10 468,63 €
- Affectation de l'excédent reporté en Fonctionnement au 002R :	0 €
DÉFICIT à reporter	0 €

Après avoir pris connaissance du Bilan 2009 du **Budget Assainissement**,

- Considérant que ce bilan fait apparaître un excédent d'exploitation de 74 372,78 €,

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009</b>	
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT (BP 2009)	71 231,00 €
RÉSULTAT au 31/12/2009 - EXCÉDENT	74 372,78 €
EXCÉDENT AU 31/12/2009	
- Exécution du virement à la section Investissement	0 €
- Affectation complémentaire en réserve au 1068 :	42 668,00 €
- Affectation de l'excédent reporté en Exploitation (002 R) :	31 704,78 €
DÉFICIT à reporter	0 €

**3.4. - Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.**  
**BUDGET PRÉVISIONNEL 2010**

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2010 ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Budget Principal	3 014 033,00 €	3 014 033,00 €
Budget Caisse des Ecoles	56 132,00 €	56 132,00 €
Budget Assainissement	166 779,00 €	166 779,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Budget Principal	1 230 318,00 €	1 230 318,00 €
Budget Caisse des Ecoles	25 554,00 €	25 554,00 €
Budget Assainissement	215 955,00 €	215 955,00 €

**3.5. – Emprunts 2010**

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à contracter les emprunts inscrits au Budget Prévisionnel 2010, nécessaires au financement des investissements et à solliciter en tant que de besoin le bénéfice d'une ligne de Trésorerie auprès des organismes financiers offrant les produits les plus adaptés.

**IV – COMPTABILITÉ :**

**4.1. - Budget Centre Communal d'Action Sociale : Subvention d'équipement.**

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 4 000 € au CCAS.

**4.2. – Remboursement du SIVU pour la Gestion d'Equipements Sportifs au Budget Communal – Frais postaux, télécommunications et mise à disposition du personnel communal.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de procéder au recouvrement des frais téléphoniques et d'affranchissement ainsi que ceux correspondant à la mise à disposition du personnel communal pour un montant total de 25 100 €.

## V - ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010 : Permanence des Élus

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau des permanences des élus pour le scrutin des élections régionales qui se déroulera les dimanches 14 et 21 mars 2010.

### ELECTIONS REGIONALES - 1er tour : 14 Mars 2010

#### PERMANENCE DES ELUS

*Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire.*

*Pendant le déroulement du scrutin, deux membres du bureau au moins doivent être présents en permanence*

BUREAU N° 1 - Salle des Fêtes			BUREAU N° 2 - Salle Picasso		
HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS (2)	HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS (2)
7 h 30 à 11 h 30	Jacques CHEVRIAUX	Mireille RAUCH	7 h 30 à 11 h 30	Christian GRAS	Bérandère PROST
		Bruno CHAPUT			Gilles BARRAT
11h 30 à 15 h	Annie SANTA CRUZ	Lylian GAILLARD	11 h 30 à 15 h	Pascal GUINOT	Agnès PERRON
		Mireille RAUCH			Bertille MONIER
15 h à 18 h	Michel GINIÈS	Delphine ROUARD	15 h à 18 h	André ALBERTINI	Fabien SION
		Marie Rose GUIBELIN			Marie Odile LEGOIX
Dépouillement et signature PV	Président :	Michel GINIÈS	Dépouillement et signature PV	Président :	André ALBERTINI
	Assesseurs :	Marie Rose GUIBELIN		Assesseurs :	Pascal GUINOT
		Jacques CHEVRIAUX		Assesseurs :	Christian GRAS
Secrétaire :	Delphine ROUARD	Secrétaire :	Agnès PERRON		
Présence au dépouillement	Lylian GAILLARD	Annie SANTA CRUZ	Présence au dépouillement	Fabien SION	Marie-Odile LEGOIX
	Mireille RAUCH	Bruno CHAPUT		Gilles BARRAT	Bérandère PROST
Secrétariat	Nathalie GUYOT	Anne BRUILLOT	Secrétariat	Caroline ROY	Claudette SIMONET

## ELECTIONS REGIONALES - 2ème tour : 21 Mars 2010

### PERMANENCE DES ELUS

*Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire.  
Pendant le déroulement du scrutin, deux membres du bureau au moins doivent être présents en permanence*

BUREAU N° 1 - Salle des Fêtes			BUREAU N° 2 - Salle Picasso		
HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS (2)	HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS (2)
7 h 30 à 11 h 30	Marie Rose GUIBELIN	Serge COULON	7 h 30 à 11 h 30	Christian GRAS	Bertille MONIER
		Annie COMMARET			Fabien SION
11h 30 à 15 h	Annie SANTA CRUZ	Dalila MOHAMDI	11 h 30 à 15 h	Pascal GUINOT	Marie-Rose GUIBELIN
		Eloïse RIDUET			Serge COULON
15 h à 18 h	Michel GINIÈS	Gilles BARRAT	15 h à 18 h	André ALBERTINI	Agnès PERRON
		Jacques CHEVRIAUX			Annie COMMARET
Dépouillement et signature PV	Président :	Michel GINIÈS	Dépouillement et signature PV	Président :	André ALBERTINI
	Assesseurs :	Marie Rose GUIBELIN		Assesseurs :	Christian GRAS
		Cyriel CRETET		Pascal GUINOT	
Secrétaire :	Annie SANTA CRUZ	Secrétaire :	Serge COULON		
Présence au dépouillement	Dalila MOHAMDI	Jacques CHEVRIAUX	Présence au dépouillement	Delphine ROUARD	Agnès PERRON
	Gilles BARRAT	Eloïse RIDUET		Fabien SION	Annie COMMARET
Secrétariat	Nathalie GUYOT	Maryline BERNARD	Secrétariat	Caroline ROY	Patricia PERRIN

#### **VI – GRAND DOLE : Adhésion à la plateforme recherche de subventions et constitution des dossiers de demande de subvention.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'adhérer au service « recherche de subventions et constitution des dossiers de demande de subvention » de la plateforme conseil et assistance du Grand Dole pour un coût de 1 424,50 €/an.

## **VII – SIDEC : Adhésion au Service Mutualisé « Accompagnement pour le Système d'Information » (ASI) 2010.**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Service « Accompagnement pour le système d'Information » (ASI) qui permet aux Collectivités de mettre en place un schéma directeur informatique et de bénéficier de l'expertise du SIDEC pour la mise en place et la maintenance des matériels informatiques pour un montant de 3 908,83 € la première année et 1 940,17 € les années suivantes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **QD N° 1 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Tempête Xynthia – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français Fédération du Jura**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € aux sinistrés de la tempête qui a touché les côtes françaises, par le biais du Secours Populaire Français.

#### **QD N° 2 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Résiliation de la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'établir le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune en régie.

- **AUTORISE** le Maire à résilier le marché passé avec la DDE et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **- Réunion publique :**

Le Maire informe le Conseil que la prochaine réunion publique aura lieu le mardi 30 mars 2010 à 18 h à la Salle des Fêtes.

#### **- Magazine communal :**

Mr GUINOT informe le Conseil Municipal que la distribution du prochain magazine municipal se déroulera à partir du 17 mars 2010.

- Mr ALBERTINI informe le Conseil de la prochain programmation musicale organisée par la Municipalité le 19 mars 2010 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes : poésies et chansons avec Guy THOMAS et Josette JAGOT.

**Séance levée à 23 H 00.**